



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
7 mai 2007  
Français  
Original : anglais

---

### Quatrième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1734 (2006) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a prorogé jusqu'au 31 décembre 2007 le mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL) et m'a prié de le tenir régulièrement informé de l'état d'avancement de sa mise en œuvre. Il rend compte de l'évolution de la situation en Sierra Leone et des activités du Bureau depuis mon rapport du 28 novembre 2006 (S/2006/922).

#### II. Principaux faits nouveaux

2. La Sierra Leone a continué d'avancer sur la voie de la consolidation de la paix. Les moyens des institutions nationales chargées d'organiser en juillet 2007 les élections présidentielle et parlementaires ainsi que le secteur de la sécurité ont été encore renforcés. Néanmoins, le Gouvernement continue de se heurter à de graves contraintes en la matière et d'avoir besoin d'une aide extérieure. La situation socioéconomique du pays reste difficile. La pauvreté et le chômage, en particulier chez les jeunes, sévissent toujours et le Gouvernement continue d'avoir du mal à assurer des services de base à la population.

3. L'inscription sur les listes électorales a commencé le 26 février et s'est terminée le 18 mars 2007. Dans le cadre de son programme d'assistance à la Commission électorale nationale, l'ONU a fourni un appui considérable concernant les dispositions à prendre et les problèmes techniques et financiers. Malgré la complexité logistique de l'opération et les moyens limités de la Commission, tout s'est bien passé. Environ 2,6 millions de personnes, soit 91 % de l'électorat, ont été inscrits, les femmes représentant 48 % de ce chiffre et les jeunes de moins de 32 ans 56 %.

4. La participation élevée au processus d'inscription est largement due à la campagne d'instruction civique menée à l'échelle du pays par la Commission électorale nationale, à la mobilisation de l'électorat par les partis politiques et les organisations non gouvernementales et au rôle actif joué par les médias, y compris la Radio des Nations Unies. Malgré certaines plaintes, les principaux partis politiques se sont déclarés satisfaits de la conduite et du résultat de l'opération. Ce succès a contribué à renforcer la crédibilité du processus électoral en général.



5. Au cours des derniers mois, les partis politiques ont accéléré leur campagne électorale. À cet égard, il est encourageant de noter que celle-ci a été marquée par un regain de tolérance et de responsabilité civique, également attribuable à l'opération intensive d'instruction civique et aux activités de renforcement des capacités menées par la Commission électorale nationale et la Commission d'enregistrement des partis politiques. De plus, le BINUSIL et l'Équipe des Nations Unies dans le pays ont assuré à l'intention des dirigeants des grands partis politiques une formation en matière d'atténuation des conflits et de prévention des différends.

6. Le 23 novembre 2006, la Commission d'enregistrement, avec l'aide du BINUSIL, a élaboré pour les élections un Code de conduite à l'usage des partis politiques. Tous les grands partis, y compris le Sierra Leone People's Party au pouvoir, le All People's Congress et le People's Movement for Democratic Change, y ont souscrit. Il s'agit là d'un élément important étant donné que le Code constitue un mécanisme de contrôle et d'application à l'égard des irrégularités et des plaintes durant la campagne. De même, le 17 mars 2007, l'Association sierra-léonaise des journalistes, avec l'aide du BINUSIL et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a établi un Code de conduite à l'usage des médias. À ce titre, les principaux organismes de presse nationaux ont opté pour la modération et ont accepté qu'un groupe indépendant surveille leurs activités. Cet élément positif contribuera à assurer une couverture médiatique plus objective et plus professionnelle.

7. À la suite de la réunion, le 12 décembre 2006, de la Commission de consolidation de la paix consacrée à la Sierra Leone, le pays a accepté de jouer un rôle plus grand au sein de la Commission. En janvier 2007, celle-ci a adopté un plan de travail de six mois pour la Sierra Leone et est convenue d'élaborer avec le Gouvernement un pacte intégré de consolidation de la paix. Ce pacte devrait constituer un cadre pour les engagements mutuels du Gouvernement et de la communauté internationale, aider le Gouvernement à asseoir ses priorités en matière de consolidation de la paix, telles que les a approuvées la Commission, et contribuer à assurer une démarche cohérente et coordonnée afin de combler les lacunes dans les domaines critiques de la consolidation de la paix.

8. En février 2007, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a envoyé une mission technique en Sierra Leone afin d'aider le Gouvernement et les principales parties prenantes à arrêter les priorités du pays dans le cadre du Fonds pour la consolidation de la paix. Le 1<sup>er</sup> mars, j'ai approuvé l'ouverture par le Fonds d'une enveloppe pour le pays de 35 millions de dollars afin d'appuyer les projets prioritaires dans ce domaine. Ces projets devraient commencer à être mis en œuvre en mai.

9. Des représentants de la Commission de consolidation de la paix se sont également rendus en Sierra Leone où ils sont restés du 20 au 25 mars 2007 pour évaluer les progrès accomplis et les problèmes qui restaient à résoudre dans le processus de consolidation de la paix. Durant cette visite, la Commission et le Gouvernement sont convenus de collaborer pour mettre au point d'ici au mois de juin le pacte intégré de consolidation de la paix de façon qu'il puisse être approuvé par le nouveau gouvernement à l'issue des élections de juillet. Afin d'aider le Gouvernement sierra-léonais, une mission technique multidisciplinaire, regroupant le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, le PNUD et le Département des affaires politiques, s'est rendue en Sierra Leone durant la seconde moitié d'avril.

10. Au cours de la période considérée, l'impact potentiel de la crise politique en Guinée sur la stabilité précaire de la Sierra Leone a été fort préoccupant. Afin de contribuer à rétablir l'équilibre, le Président sierra-léonais Alhaji Ahmad Tejan Kabbah et la Présidente libérienne Ellen Johnson Sirleaf se sont rendus le 20 février à Conakry et ont examiné avec le Président guinéen Lansana Conté les moyens de résoudre la crise. Cette rencontre témoigne amplement que les dirigeants des pays de l'Union du fleuve Mano se sont engagés à maintenir la paix et la stabilité dans la sous-région.

11. Le 30 avril, les chefs d'État des pays de l'Union du fleuve Mano se sont réunis à Conakry pour examiner la question de la zone contestée de Yenga à la frontière entre la Guinée et la Sierra Leone. Le sommet a confirmé qu'il était nécessaire de poursuivre des consultations étroites entre les dirigeants de la région afin de régler la question le plus tôt possible.

### **III. Conditions de sécurité**

12. La situation en Sierra Leone est restée stable mais fragile durant la période considérée. Le niveau élevé du chômage des jeunes, l'opinion publique toujours négative quant au manque de responsabilité des autorités, la faiblesse du système judiciaire et la stagnation du niveau de vie de la majorité écrasante de la population restent les principales menaces contre la stabilité précaire du pays.

13. À la fin d'avril, un certain nombre d'incendies, apparemment criminels, ont été signalés dans la province du Sud et ont causé la destruction de biens et le déplacement de résidents. Le 23 avril, une cinquantaine de maisons ont brûlé dans un village du district de Pujehun. Il n'est toutefois pas établi clairement si ces actes ont été politiquement motivés, bien que la campagne électorale des partis politiques ait été particulièrement intense dans cette province. La police sierra-léonaise mène une enquête à ce sujet.

14. Du 22 au 28 janvier, la Mission des Nations Unies au Libéria a organisé avec succès des stages périodiques de formation à l'appui de la sécurité du Tribunal spécial pour la Sierra Leone.

### **IV. Réforme du secteur de la sécurité**

#### **A. Police sierra-léonaise**

15. De novembre 2006 à février 2007, la BINUSIL, le Département britannique du développement international (DFID) et la police sierra-léonaise ont élaboré conjointement un plan de sécurité nationale pour l'inscription sur les listes électorales, qui a été mis en œuvre avec succès. Un plan analogue est actuellement préparé pour les élections de juillet.

16. Au cours de la période à l'examen, la police sierra-léonaise, avec l'aide du BINUSIL et du DFID britannique, a donné à environ 2 000 policiers une formation dans le domaine de la lutte anti-émeute et du maintien de l'ordre. Les agents ainsi formés seront déployés dans les zones urbaines à haut risque.

17. Du 29 au 30 mars, le BINUSIL, en coopération avec le PNUD et le Programme de développement du secteur judiciaire piloté par le Royaume-Uni, a organisé à l'intention de la police sierra-léonaise une conférence sur la police de proximité visant à renforcer la coopération entre la police et la population, en particulier durant le scrutin de juillet.

18. Bien que la police sierra-léonaise ait reçu une formation en matière de lutte anti-émeute, le manque de soutien logistique et d'équipement de base a continué de l'empêcher à accomplir efficacement sa tâche.

## **B. Forces armées de la République de Sierra Leone**

19. Les Forces armées de la République de Sierra Leone ont poursuivi leur restructuration avec l'appui de l'Équipe militaire internationale consultative en matière d'instruction (IMATT) et du DFID britannique. Le but est de créer, compte tenu des ressources limitées du pays, des forces armées qui auraient une capacité de déploiement accrue et des moyens opérationnels et logistiques renforcés. Il est envisagé de réduire, au cours des prochaines années, les effectifs de 10 300 à environ 8 500 soldats, essentiellement par le jeu naturel des départs et le versement d'indemnités de départ volontaire.

20. Le Gouvernement sierra-léonais a indiqué à l'Union africaine, à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDAO) et à l'ONU qu'il était disposé à participer aux activités de maintien de la paix. Quelques observateurs militaires sierra-léonais ont été formés et déployés dans des opérations de paix des Nations Unies : un au Timor-Leste et deux au Népal. Il est envisagé de déployer au Soudan cinq observateurs militaires des Nations Unies en Sierra Leone.

21. Les forces armées sierra-léonaises continuent de manquer gravement de soutien logistique, de matériel et de moyens d'hébergement. Environ 55 % des effectifs accompagnés de leur famille sont logés dans des conditions insalubres et le moral des troupes s'en ressent. Les principales casernes de Freetown sont surpeuplées, certaines familles occupant des magasins de l'intendance et des armureries, en l'absence d'eau potable et d'hygiène élémentaire. En province, les casernes ne sont pas plus accueillantes. De plus, les soldes n'ont pas augmenté alors que le coût de la vie s'est élevé. Ces questions ont été examinées le 5 avril lors d'une réunion spéciale entre le Président Kabbah et le commandement des forces armées sierra-léonaises.

## **V. Préparatifs des élections de 2007**

### **A. Commission électorale nationale**

22. La Commission électorale nationale, avec l'appui du BINUSIL et du PNUD, a continué d'accomplir des progrès réguliers dans les préparatifs des élections de juillet. Le 30 novembre 2006, le Parlement a approuvé sa proposition concernant la délimitation des circonscriptions électorales. Les nouvelles circonscriptions tiennent compte des vastes mouvements de population dans l'ensemble du pays depuis la fin du conflit. Les élections de juillet seront les premières à être organisées par

circonscription depuis plus de 20 ans. Les élections régionales de 2002 avaient fait appel au scrutin proportionnel.

23. La Commission électorale nationale a encore renforcé sa base opérationnelle en recrutant et en formant du personnel supplémentaire. En particulier, elle a engagé 270 contrôleurs des inscriptions qui ont formé environ 12 000 agents temporaires pour cette opération. De plus, afin de familiariser les électeurs, la Commission a eu recours aux organes de presse, aux crieurs publics dans les campagnes et à la diffusion d'indicatifs sonores.

24. Durant la période considérée, l'équipe consultative électorale des Nations Unies a été considérablement renforcée et a atteint son effectif complet au début de janvier. Elle comprend maintenant 19 conseillers au siège de la Commission électorale nationale, dont 14 conseillers techniques et 5 Volontaires des Nations Unies. De plus, 28 Volontaires des Nations Unies sont déployés dans l'ensemble du pays pour appuyer les bureaux de vote locaux. Le PNUD a également nommé un conseiller technique à plein temps pour aider la Commission d'enregistrement des partis politiques.

25. Le 28 décembre 2006, la Commission européenne a signé avec le PNUD un accord tendant à verser un don de 8 millions d'euros au tronc commun pour les élections géré par le PNUD. Le 16 mars, le Japon a apporté une contribution de 2,8 millions de dollars et, le 21 mars, le Danemark a versé environ 5 millions de couronnes danoises. D'autres contributions ont été apportées par le Gouvernement irlandais, qui a offert environ un million d'euros à la mi-janvier, et le Royaume-Uni, qui a offert 2,5 millions de livres en novembre 2006. Ces versements ont aidé à réduire le déficit du financement des élections et à accélérer les préparatifs des inscriptions sur les listes. Je tiens à remercier les États Membres et les partenaires internationaux qui ont généreusement contribué au soutien financier des élections.

## **B. Autres préparatifs électoraux**

26. Entre-temps, la Commission électorale nationale a commencé à élaborer des règles pour les pétitions électorales. Cette mesure législative est nécessaire étant donné que ni la Constitution de 1991, ni la loi électorale de 2002 ne contiennent de dispositions permettant de contester une élection parlementaire.

27. Il faut se rappeler que les élections doivent se tenir alors que la saison des pluies est au plus fort, ce qui crée de grandes difficultés logistiques. La tâche de la Commission électorale nationale n'en sera pas facilitée du fait qu'elle devra livrer et distribuer en temps voulu le matériel électoral, en particulier dans des régions peu accessibles. Il sera donc nécessaire de veiller à ce que des transports appropriés soient disponibles, y compris des bateaux et des moyens aériens.

## **C. Commission d'enregistrement des partis politiques**

28. Le nouveau Président de la Commission d'enregistrement des partis politiques, le juge Sidney Warne, a pris ses fonctions le 12 février après avoir été approuvé par le Parlement sierra-léonais. Entre-temps, la Commission connaît toujours une grave pénurie de matériel et de fonds. Le BINUSIL, le PNUD et l'Agency for International Development des États-Unis (USAID) ont fourni à la Commission une

assistance technique et financière. Ils encouragent également le Gouvernement à honorer ses obligations financières à l'égard du budget de cet organe important.

29. À l'heure actuelle, la Commission s'attache surtout à contrôler l'application du Code de conduite des partis politiques, à s'entremettre dans les différends entre les acteurs politiques, à sensibiliser les chefs coutumiers suprêmes à leur rôle pour ce qui est d'assurer la crédibilité des élections et à collaborer avec les partis politiques afin de les encourager à promouvoir la participation des femmes aux élections.

30. À la suite de l'adoption du Code de conduite à l'usage des partis politiques en janvier, la Commission a établi un Comité de surveillance du Code afin d'en assurer le respect. Cet organe comprend des représentants de chacun des partis enregistrés, de la société civile et de la police sierra-léonaise. La Commission a également créé des sous-comités de district. Avec l'appui du BINUSIL et du PNUD, tout le personnel du Comité a reçu une formation dans le domaine de la médiation des différends et de l'atténuation des conflits.

31. L'ONU a appuyé les efforts de la Commission visant à informer les chefs suprêmes qu'il est important de permettre aux partis politiques de mener sans obstacle une campagne électorale dans leurs chefferies respectives. De plus, la Commission a invité les chefs coutumiers à collaborer avec les institutions électorales afin de lutter contre l'intolérance politique qui est devenue un problème majeur dans certaines chefferies.

#### **D. Référendum sur la révision de la Constitution de 1991**

32. En septembre 2006, le Gouvernement a créé une Commission de révision de la Constitution de 1991. Cette mesure était conforme à l'Accord de paix de Lomé et aux recommandations de la Commission vérité et réconciliation. Après avoir achevé ses travaux préparatoires en avril, la Commission a recommandé qu'un certain nombre de modifications soient apportées à la Constitution, notamment en ce qui concerne l'élargissement des critères régissant la citoyenneté, la protection de l'environnement, le droit de négociation collective, le retrait des dispositions relatives à la discrimination entre les hommes et les femmes, les procès en matière de violation des droits de l'homme et la création au Parlement d'une chambre séparée pour les chefs coutumiers. Bien que le BINUSIL ait proposé que la Commission envisage d'abolir la peine capitale, il a été décidé que celle-ci resterait en vigueur.

33. Étant donné l'importance des recommandations proposées, il est nécessaire qu'elles fassent l'objet d'un large débat public, qui n'a pas encore eu lieu. Dans l'intervalle, le Gouvernement a récemment confirmé son intention de mener le référendum sur la Constitution en même temps que les élections de juillet 2007. Selon la Constitution, un tel référendum doit être organisé par la Commission électorale nationale. Après avoir examiné un certain nombre d'options et consulté le Gouvernement, la Commission a décidé qu'il vaudrait mieux tenir le référendum en novembre 2008. Entre-temps, le BINUSIL et les autres principales parties prenantes ont lancé un appel au Gouvernement pour qu'il tienne séparément les élections de juillet et le référendum constitutionnel afin que les élections se déroulent sans obstacle.

## **VI. Gouvernance**

34. Les progrès accomplis dans la lutte anticorruption et l'incitation au respect de l'obligation de rendre compte ont été extrêmement lents. L'examen prévu de la Stratégie nationale de lutte anticorruption, adoptée en 2006, accuse déjà des retards. L'absence de poursuites contre les personnes soupçonnées d'avoir commis une infraction faute de preuves suffisantes suscite des doutes quant à la capacité d'enquête de la Commission de lutte contre la corruption et, ce qui est plus important, quant à la volonté politique nécessaire. Le Gouvernement doit accélérer son action anticorruption, en particulier dans le contexte du Pacte d'amélioration de la gouvernance et de la responsabilité adopté par le Gouvernement et les principaux partenaires internationaux en juillet 2006.

35. Afin de renforcer encore sa capacité, le Parlement sierra-léonais doit créer un service juridique qui sera en mesure de préparer des projets de loi et d'analyser leurs incidences. Dans l'intervalle, le BINUSIL, en collaboration avec l'Union interparlementaire, a lancé un programme pour aider le Parlement à élaborer des cadres législatifs et institutionnels propres à encourager un système de gouvernance démocratique plus transparent et plus responsable. Ce programme faciliterait les travaux du Comité de la comptabilité publique et ceux des comités qui supervisent les organismes militaires et de sécurité. Par ailleurs, en février et en mars, le BINUSIL et le PNUD ont organisé un stage de formation en informatique d'une durée de quatre semaines à l'intention du personnel de secrétariat du Parlement.

## **VII. Consolidation de l'autorité de l'État dans l'ensemble du pays**

36. Le processus de décentralisation lancé par le Gouvernement à l'issue des élections locales de 2004 a considérablement avancé, mais le transfert de pouvoirs aux districts et aux villes continue de créer de graves difficultés. Les conseils de district n'ont guère de poids ni de ressources malgré le soutien considérable au programme de décentralisation qu'accordent la Banque mondiale, le PNUD et certaines organisations non gouvernementales. Les fonctions de certains services publics, notamment en matière de santé, d'éducation et d'agriculture, n'ont été que partiellement, lentement et insuffisamment décentralisées, et la prise des décisions ainsi que les responsabilités budgétaires demeurent quant à elles centralisées. De nouvelles mesures législatives sont nécessaires pour que le processus décisionnel et le rôle des autorités centrales et locales soient conformes à la loi sur les collectivités locales. De plus, il reste à clarifier le rôle des chefs suprêmes dans le nouveau système de gouvernance locale.

37. La décentralisation peut permettre de renouer les liens entre le centre et les zones rurales et de promouvoir le développement socioéconomique et la participation plus large des communautés. Au fil du temps, il faudra que soit établi un équilibre approprié des responsabilités entre le pouvoir central, les conseils locaux, les chefs traditionnels et les membres des communautés. Un gros effort doit être entrepris pour renforcer la base de ressources des conseils locaux et leurs capacités administratives et techniques. L'insuffisance des fonds en provenance du Gouvernement central et l'absence de mécanismes appropriés de mobilisation des recettes privent les conseils d'autonomie financière et budgétaire et les paralysent

face à leurs responsabilités. Afin d'y remédier, l'ONU a récemment lancé un projet de renforcement des capacités de mobilisation des recettes pour les conseils locaux. Ce projet sera étendu à l'ensemble du pays dès que les ressources voulues seront disponibles. À plus long terme, et afin de contribuer au processus de consolidation de l'autorité de l'État dans l'ensemble du pays, l'ONU et les autres parties prenantes internationales devront s'entendre avec le Gouvernement sur la stratégie d'avenir et sur les moyens permettant de rationaliser les activités du Secrétariat à la décentralisation et du Ministère des collectivités locales et d'accroître la coordination au sein du Gouvernement.

## **VIII. Situation socioéconomique**

38. L'économie sierra-léonaise reste tributaire de l'extérieur pour le développement, l'investissement, les biens de consommation et les intrants industriels. Il est estimé que les partenaires de développement ont apporté en 2006 des ressources à hauteur de 351,5 millions de dollars. Les indicateurs macroéconomiques du pays se sont néanmoins améliorés. L'inflation serait maintenant tombée à 9 %. De plus, le Gouvernement va entreprendre un projet sur trois ans pour cartographier les ressources minérales du pays en vue d'augmenter les recettes par la mise aux enchères des droits d'exploitation du sous-sol.

39. La croissance a été élevée, mais les investissements extérieurs et l'appui des partenaires internationaux demeureront nécessaires pour réduire la pauvreté et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Il est estimé que 26 % de la population vivent dans la misère et que 70 % subsistent avec moins de un dollar par jour. Cette situation est exacerbée par le haut niveau du chômage et la détérioration des conditions de santé, en particulier par l'aggravation du VIH/sida, de la typhoïde, du paludisme et de la tuberculose ainsi que par les chiffres élevés de la mortalité maternelle et infantile. La plupart des ménages vivent dans des logements précaires et seuls 59 % de la population ont accès à de l'eau potable.

40. Parvenir à la sécurité alimentaire est l'une des premières priorités du Gouvernement. Le riz est l'aliment principal et sa production devrait s'accroître de manière que les importations puissent cesser d'ici à 2008. L'accroissement des dépenses publiques pour l'éducation a conduit à une augmentation spectaculaire de la scolarisation dans l'enseignement primaire. L'accent mis sur l'éducation des filles a eu pour résultat que la parité entre les garçons et les filles dans le primaire a été presque atteinte.

## **IX. Droits de l'homme et état de droit**

### **A. Application des recommandations de la Commission vérité et réconciliation**

41. La Sierra Leone a accompli de nouveaux progrès dans la mise en œuvre des recommandations de la Commission vérité et réconciliation, en particulier pour ce qui est de créer une commission nationale des droits de l'homme, d'élargir la Commission des services judiciaires, d'adopter un code de conduite contraignant pour les juges et les magistrats et de promulguer la loi sur la traite des êtres humains. Un nombre considérable de recommandations importantes n'ont pas été



appliquées, mais des efforts sont en cours pour abroger les lois et règlements et les traditions coutumières créant une discrimination contre les femmes. Le Gouvernement a également pris des mesures en vue d'appliquer un programme de réparations pour les victimes du conflit, comme l'a recommandé la Commission vérité et réconciliation, et a désigné à cet effet un organisme d'exécution. De plus, un fonds spécial pour les victimes de guerre sera bientôt mis en place.

42. Je suis particulièrement heureux de noter que la Commission nationale des droits de l'homme a été créée avec l'appui du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et du BINUSIL, qui ont assuré une assistance technique pour l'élaboration de la loi pertinente ainsi que pour la nomination et l'engagement des commissaires. Le Haut-Commissariat a fait également appel à un membre de la Commission des droits de l'homme de l'Ouganda qui a collaboré pendant cinq mois avec le Gouvernement et la Commission. En mars, afin de renforcer la capacité de la Commission, le BINUSIL, en partenariat avec le Haut-Commissariat, a organisé un programme de formation complète à l'intention du personnel de la Commission et a facilité le soutien logistique pour les opérations de lancement.

## **B. État de droit**

43. Le secteur judiciaire a progressé lentement. Une série de consultations ont eu lieu entre les principales parties prenantes afin d'élaborer une stratégie de développement de ce secteur, qui a été depuis lors approuvée par le Comité directeur du Programme de développement du secteur judiciaire piloté par le Royaume-Uni. Cette stratégie met l'accent sur le renforcement de l'état de droit, l'accès à la justice, le renforcement des capacités institutionnelles et la sécurité des collectivités. Grâce à l'appui du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), une stratégie nationale concernant la justice pour les enfants a été lancée en décembre 2006 et constitue un cadre général pour protéger les droits des mineurs dans le système de justice pénale.

44. Malgré ces progrès, il reste encore à faire face d'urgence à plusieurs problèmes, notamment les détentions préventives prolongées, la multiplicité des non-lieux et des renvois d'affaires, et les carences structurelles des tribunaux locaux et du mécanisme de lutte contre les violences sexuelles.

45. Afin de faciliter la réforme judiciaire, le BINUSIL a commencé à renforcer la structure de ses relations avec l'ensemble des partenaires clefs dans ce domaine. Un comité de coordination du secteur judiciaire a été créé en février et comprend le Programme de développement du secteur judiciaire, le BINUSIL, le PNUD, l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour les femmes (UNIFEM), la Banque mondiale, le Comité international de la Croix-Rouge, le DFID britannique et Irish Aid. Cette instance coordonnera les activités relevant du secteur judiciaire afin d'empêcher les doubles emplois et d'encourager l'harmonisation des diverses interventions et initiatives.

## **X. Plan d'action pour l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité**

46. Le BINUSIL continue de coordonner l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité au titre du plan d'action élaboré par le système des Nations Unies en Sierra Leone. Une mission conjointe UNIFEM/Bureau d'appui à la consolidation de la paix sur l'évaluation de l'égalité des sexes a été effectuée en janvier 2007 et a permis de mettre au point une feuille de route pour l'application du plan d'action des Nations Unies.

47. Afin de promouvoir l'égalité des sexes par la promotion de l'autonomisation des femmes, l'équipe de pays des Nations Unies s'attache tout particulièrement à encourager la participation accrue des femmes au processus électoral, à promouvoir les droits des femmes, notamment grâce à une législation portant sur les violences sexuelles, à appuyer l'application des lois, à renforcer la capacité de l'unité d'appui familial de la police sierra-léonaise et à faciliter l'autonomisation économique des femmes.

48. Le BINUSIL a préconisé la participation des femmes à toutes les étapes du processus électoral, y compris en qualité de candidates. Durant l'opération d'inscription sur les listes, le Bureau a collaboré étroitement avec la Commission électorale nationale pour adresser des messages spécifiquement destinés aux femmes. La Radio des Nations Unies collabore avec les radios locales afin de renforcer la confiance des femmes et leur capacité de participer au processus politique. Le problème consiste maintenant à faire en sorte que ces initiatives réussissent à accroître le nombre de candidates aux élections. À cet égard, l'ONU collabore étroitement avec la Commission d'enregistrement des partis politiques.

49. La Commission d'enregistrement des partis politiques, avec l'aide du BINUSIL, a organisé trois ateliers régionaux qui ont aidé à élaborer une stratégie d'ensemble pour accroître la représentation des femmes dans les principales institutions de gouvernance, y compris le Parlement et les conseils locaux. De plus, ces efforts ont abouti à ce que le Président Kabbah annonce qu'il allait publier une « déclaration d'urgence » pour que le Parlement adopte rapidement trois projets de loi actuellement examinés en ce qui concerne la violence dans la famille, la dévolution successorale du patrimoine et l'enregistrement des mariages et des divorces coutumiers. Le BINUSIL et l'équipe de pays des Nations Unies collaborent avec le Gouvernement et le Parlement afin que ces projets de texte importants soient promulgués sans retard.

50. Dans mon rapport du 28 novembre 2006 (S/2006/922), j'avais indiqué que l'application efficace du plan d'action exigerait la création d'un poste à plein temps de conseiller pour l'égalité des sexes au sein du BINUSIL. Ce poste est maintenant pourvu.

## **XI. Information et communication**

51. Le BINUSIL a collaboré étroitement avec un nouveau service indépendant de nouvelles radiodiffusées, Cotton Tree News, qui a été lancé le 19 février. Ce projet est géré par l'organisation non gouvernementale suisse l'Hirondelle et parrainé par

l'Union européenne, le Royaume-Uni, l'Irlande et la Suisse. Cette station diffuse en direct un bulletin quotidien de nouvelles et d'informations qui passent en même temps à la Radio des Nations Unies afin de desservir le pays tout entier. La mise en place de ce nouveau service marque une étape importante dans les efforts conjoints de l'ONU, de la communauté des donateurs et des gouvernements en vue de renforcer les capacités techniques locales de mettre en service une station de radio publique nationale de façon à pouvoir envisager en temps voulu le transfert de la Radio des Nations Unies à une entreprise nationale.

52. Dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour les communications en Sierra Leone, le BINUSIL a piloté l'application d'une stratégie commune définissant des projets multimédia pour faire connaître le nouveau système électoral basé sur la circonscription à un public plus large comprenant notamment les femmes, les jeunes, les politiciens, les membres de la société civile, les chefs coutumiers et les médias.

## **XII. Intégration dans le système des Nations Unies**

53. Afin d'aider le Gouvernement sierra-léonais à poursuivre la consolidation de la paix et à s'acquitter de son mandat, comme il est indiqué dans la résolution 1620 (2005) du Conseil de sécurité, le BINUSIL a continué d'assurer une coordination étroite avec tous les organismes des Nations Unies, le Gouvernement sierra-léonais, la communauté diplomatique, les donateurs internationaux et les organisations non gouvernementales. À cet effet, une stratégie de consolidation de la paix, élaborée par le Gouvernement avec l'appui du Bureau intégré et de l'équipe de pays des Nations Unies, a permis de formuler des projets essentiels pour lesquels le Fonds pour la consolidation de la paix sera sollicité.

54. Le BINUSIL et les organismes des Nations Unies ont conjointement formulé et adopté un nouveau cadre d'assistance au développement des Nations Unies pour la période 2008-2010, qui cherche à relier les objectifs en matière de gouvernance et de droits de l'homme à la croissance durable et au développement humain. Dans l'intervalle, l'Équipe d'appui à la transition des Nations Unies, qui est déployée dans l'ensemble du pays, continue de s'employer à renforcer la capacité des conseils locaux.

55. Outre ces activités de coordination de l'aide des Nations Unies, le BINUSIL a continué de se concerter avec les partenaires internationaux par des réunions mensuelles et d'autres rencontres sur des questions fondamentales telles que l'aide au développement, la responsabilisation, les préparatifs des élections, les droits de l'homme, la sécurité, l'emploi et l'autonomisation des jeunes. Le Bureau devra jouer aussi un rôle important de coordination entre les parties prenantes concernées au sujet de l'application du pacte intégré de consolidation de la paix dont il a été question plus haut aux paragraphes 7 et 9, une fois que le pacte aura été conclu.

## **XIII. VIH/sida**

56. L'ONU continue d'appuyer les activités visant à renforcer l'action nationale face à l'épidémie de VIH/sida. Durant la période examinée, l'ONU a effectué à cet égard une évaluation des soins pédiatriques dans le pays et a aidé le secrétariat

national chargé du sida à élaborer son programme de travail et ses directives nationales.

57. Le système des Nations Unies en Sierra Leone a également mis au point un plan d'activité dans le cadre du projet VIH/sida de l'Union du fleuve Mano et de la Côte d'Ivoire. Deux campagnes de don de sang ont été effectuées, des conseils bénévoles ont été fournis et plusieurs centres de traitement ont été rénovés. De plus, un programme de formation et de conseil entre éducateurs dans les foyers a été lancé.

#### **XIV. Exploitation et violences sexuelles**

58. Aucun cas d'exploitation ou de violences sexuelles au BINUSIL n'a été signalé durant la période examinée. Le Bureau a mis l'accent sur la formation et la sensibilisation du personnel dans ce domaine. Une équipe spéciale conjointe créée en mai 2005, comprenant l'équipe de pays des Nations Unies avec la participation du personnel du BINUSIL et du Tribunal spécial pour la Sierra Leone, poursuit ses activités en assurant une formation et une sensibilisation du personnel des Nations Unies et de la population locale dans le domaine de l'exploitation et des violences sexuelles. Durant la période examinée, un groupe supplémentaire de 30 agents des Nations Unies a reçu une formation concernant les éléments indiqués dans la circulaire du Secrétaire général relative à la prévention de l'exploitation et de la violence sexuelles (ST/SGB/2003/13).

#### **XV. Observations et recommandations**

59. Je suis encouragé par les progrès de la Sierra Leone dans le processus de consolidation de la paix. Une évolution positive de la situation générale au cours des mois écoulés a renforcé les perspectives de paix, de stabilité et de relèvement économique à long terme dans le pays. En même temps, il est clair que la Sierra Leone doit continuer à s'efforcer d'extirper les causes profondes du conflit passé, notamment en encourageant la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption, la relance économique, l'amélioration de l'accès à la justice et la promotion des droits de l'homme. À cet égard, le pays a nettement besoin de l'appui de la communauté internationale. Il est très encourageant de constater à cet égard que la Commission de consolidation de la paix continue à s'intéresser à la Sierra Leone et, en particulier, que le Gouvernement et la Commission se sont entendus pour élaborer un pacte intégré de consolidation de la paix. J'engage instamment le Gouvernement sierra-léonais à collaborer étroitement avec la Commission afin de développer ce pacte et de le mener à bien dans les délais fixés.

60. Le fait que 90 % des personnes habilitées à voter ont été inscrites pour les élections de juillet 2007 montre à la fois la maturité civique des Sierra-Léonais et le renforcement des capacités de la Commission électorale nationale. Il en ressort aussi que la population est désireuse d'exercer son choix. Les élections prochaines offrent une occasion unique de créer une nouvelle dynamique sociale et économique dans le pays et lui donnent l'impulsion psychologique indispensable en faveur du changement.

61. La première étape du processus électoral s'est révélée être un succès remarquable. Le nombre élevé de femmes qui se sont inscrites sur les listes électorales est un motif tout particulier de satisfaction. Il sera important de continuer

à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des jeunes en encourageant la participation des candidats de ces deux groupes aux élections. Dans l'intervalle, les partis politiques sierra-léonais devraient être guidés par le Code de conduite qu'ils ont volontairement acceptés, tandis que les médias du pays devront faire preuve d'objectivité et de professionnalisme en application de la lettre et de l'esprit du Code de conduite qui a récemment été mis au point à leur intention.

62. Les contributions généreuses qu'ont apportées au tronc commun pour les élections l'Union européenne, le Danemark, l'Irlande, le Japon, le Royaume-Uni, les États-Unis et le PNUD, sont essentielles pour que le scrutin se déroule avec succès. Le Gouvernement sierra-léonais devrait pour sa part continuer à honorer dans les délais fixés ses obligations au titre du budget électoral. Étant donné que le temps qui s'écoulera avant les élections est capital, il est indispensable que les donateurs agissent dans les délais pour que les institutions électorales et le secteur de la sécurité puissent s'acquitter de leur tâche dans le domaine des élections. De plus, la communauté internationale doit comme prévu participer activement à l'observation des élections.

63. Afin de faire progresser davantage la consolidation de la paix, il est essentiel que l'évolution positive du processus politique s'accompagne d'un renforcement considérable du secteur de la sécurité. Les progrès accomplis dans ce domaine demeurent fragiles. Aussi bien les forces armées que la police sierra-léonaises ont besoin d'un important soutien complémentaire, en particulier dans le domaine du matériel et du logement, pour qu'elles puissent accomplir efficacement leur tâche. En même temps, il convient d'impulser la promotion d'un secteur privé solide pour transformer l'économie et créer des possibilités d'emploi. Sans une dynamique fondée sur les principes de l'économie de marché et sur des pratiques irréprochables, le pays ne pourra pas parvenir à l'accélération indispensable de son taux de croissance. Afin d'appuyer le changement économique et social, tant le Gouvernement que ses partenaires internationaux devront redoubler d'efforts pour hâter la réforme de l'appareil judiciaire et s'attacher davantage à promouvoir les droits fondamentaux, en particulier ceux des femmes et des enfants.

64. Je note avec satisfaction que le BINUSIL a coordonné avec efficacité les activités du système des Nations Unies et des autres partenaires internationaux en Sierra Leone. Cette collaboration a permis d'accroître l'efficacité de l'aide étrangère pour contribuer à extirper les causes profondes du conflit et à renforcer la capacité des institutions nationales essentielles. À cet égard, la tenue des élections de juillet aidera aussi à définir une stratégie de sortie pour le BINUSIL. J'ai toujours l'intention de procéder à une évaluation globale du rôle joué par le BINUSIL et de présenter au Conseil, avant octobre 2007, mes recommandations sur la présence future des Nations Unies dans le pays.

65. Pour conclure, je tiens à exprimer ma gratitude sincère aux partenaires internationaux qui continuent de jouer un rôle constructif auprès du Gouvernement sierra-léonais et du BINUSIL. Mes remerciements vont également à tout le personnel qui sert le Bureau pour leur appui sans faille à la cause de la paix et de la stabilité en Sierra Leone. Je voudrais aussi remercier mon Représentant exécutif, Victor Angelo, et tout le personnel du système des Nations Unies en Sierra Leone, qui s'emploient sans relâche à permettre au pays de vivre en paix et de poursuivre son développement durable.

